

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2025

du lundi 16 juin 2025

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 10

Retard : 2

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 12 mai 2025

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N° 08-2025 sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2025,
- ouï les rapports des Commissions des finances et ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 132'800.- pour l'exercice 2027 avant de décroître.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 08-2025 sont acceptées par 34 voix pour, 8 voix contre, moins 11 abstentions

10. Préavis intercommunal N° 09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000. TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 09-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit brut de CHF 701'000.- TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 141'500.-, soit un montant net à charge de la Ville de Prilly de CHF 559'500.- TTC destiné à la construction du chemin des Bouchers, de la sortie sud de la Halte Prilly-Malley, à l'aménagement de la Vélostation de Malley-Gare et aux aménagements d'urbanisme transitoires ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ces deux crédits, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 64'640.- dès 2027.

VOTE : les conclusions du préavis intercommunal no 09-2025 sont acceptées à la majorité, moins 9 abstentions

11. Préavis N° 11-2025 : La modification du règlement du Conseil communal en vue de créer une commission durabilité – climat

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver l'ajout d'un article 43 a) au Règlement du Conseil communal, tel qu'amendé ;
2. d'approuver la modification des articles 48 et 76 ;
3. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la feuille des Avis officiels du canton de Vaud.
4. de considérer qu'il a été répondu au postulat 04-2024 de Monsieur le Conseiller communal Florent Héroguel intitulé : Mise en place d'une commission permanente de développement durable.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 11-2025 sont refusées par 27 voix contre, 23 voix pour, moins 7 abstentions

- 12. Préavis N° 12-2025 sollicitant un crédit de CHF 4'145'020.- pour la participation de Prilly à la réalisation des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc » et aux cessions des parcelles 872, 876 et 21082 et à l'élaboration puis l'inscription des servitudes relatives à l'accès de la population aux espaces publics, ainsi que la validation des cessions de terrains et droits à bâtir entre la Commune de Prilly, Insula SA et la Commune de Lausanne**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2025,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le crédit de CHF 4'115'020.- pour la participation de Prilly à la réalisation des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux échanges de fractions de parcelles et à l'élaboration puis l'inscription des servitudes relatives à l'accès de la population aux espaces publics ;
2. d'accepter la cession gratuite de 100 m2 de surface de plancher déterminante (SPd) de la part d'Insula SA, pour la réalisation future d'un pavillon communal ;
3. d'accepter la cession gratuite d'env. 1'715 m2 de la parcelle 876 appartenant à Insula SA ;

4. d'accepter la cession gratuite de la parcelle 21082 appartenant à la Commune de Lausanne ;
5. d'accepter de céder gratuitement env. 285 m2 de la parcelle 872 à Insula SA, pour la réalisation de son pavillon Little Tilia ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
7. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
8. de prendre note que la charge d'intérêt et d'amortissement, en 2027, sera de l'ordre de CHF 164'200.-.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 12-2025 sont acceptées à la majorité, moins une voix contre et 14 abstentions

- 13. Réponse municipale à l'interpellation INT 02-2025 : "Interpellation relative aux prestations servies par la Commune" déposée par Fabien Deillon et consorts**
- 14. Réponse municipale à l'interpellation INT 07-2025 : "Interpellation relative au suivi des constructions et de l'occupation des locaux " déposée par Fabien Deillon**
- 15. Réponse municipale à l'interpellation INT 08-2025 : "Interpellation : structure de pilotage de l'audit Compas" déposée par Olivier Pilet et Consorts**
- 16. Réponse municipale à l'interpellation INT 09-2025 : « Interpellation Ville en santé" déposée par Olivier Pilet et Consorts**
- 17. Réponse municipale à l'interpellation INT 10-2025 : « Interpellation Mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services de l'administration communale" déposée par Olivier Pilet et Consorts**
- 18. Motions, postulats, interpellations et projets**
- 19. Questions et divers**
- 20. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h59